

CONSEILLER(ère) en aménagement du territoire et saines habitudes de vie TIR-SHV DE LA MONTÉRÉGIE

La table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) de la Montérégie est une concertation de partenaires visant à favoriser et à soutenir la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. La TIR-SHV est financé par le Fonds Québec en forme.

Dans le cadre de son plan d'action 2017-2019, la TIR-SHV de la Montérégie vise la mise en œuvre de ces deux actions :

1. Soutenir et accompagner des MRC intéressées à intégrer des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD)
2. Soutenir un projet-pilote de traversée d'agglomération dans les noyaux villageois

DESCRIPTION DU MANDAT

Relevant d'un comité de suivi (Direction de santé publique de la Montérégie, Association des aménagistes régionaux du Québec MAMOT, TIR-SHV de la Montérégie, Loisir et Sport Montérégie) et sous la responsabilité administrative de Loisir et Sport Montérégie, la personne engagée assumera des fonctions de chargé de projet dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des infrastructures routières favorables à l'adoption d'un mode de vie sain et sécuritaire.

Plus spécifiquement, la personne aura à assumer deux mandats :

- 1- Accompagner des MRC dans la modification de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) visant l'intégration d'environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie (SHV).
- 2- Accompagner une ou deux municipalités en milieu rural dans le réaménagement de leur traversée d'agglomération, en concertation avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET).

La personne devra travailler en étroite collaboration avec la professionnelle de la Direction de santé publique de la Montérégie dédiée à ce type de dossier.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Mandat 1 :

- Planifier, en concertation avec les membres du comité de suivi et les MRC, le plan de travail;
- Faire une recension des SAD qui intègrent des notions en SHV;
- Identifier les enjeux relatifs à l'aménagement d'environnements favorables aux SHV sur le territoire des MRC (diagnostic territorial);
- Déterminer des pistes d'actions potentielles relatives aux enjeux identifiés;
- Développer les outils nécessaires
- Accompagner les MRC notamment dans la rédaction de leur SAD en vue d'intégrer des orientations, objectifs et critères eu égard à la création d'environnements favorables aux SHV.
- Faire des liens avec les municipalités du territoire des MRC dans le but de sensibiliser et informer des modifications apportées.

Mandat 2 :

- En collaboration avec la professionnelle de la Direction de santé publique de la Montérégie dédiée à ce dossier, participer à la réflexion sur le réaménagement d'une traversée d'agglomération en milieu rural afin de favoriser la sécurité des piétons et cyclistes.
- Faire une recension des bonnes pratiques en aménagement sur ce type d'infrastructure routière;
- Participer aux rencontres avec la ou les municipalités et le MTMDET;
- Proposer des pistes de solution pour améliorer la sécurité des traversées d'agglomération
- Accompagner la ou les municipalités dans la mise en œuvre des pistes de solution

Nota : La description se veut une indication des responsabilités attachées au poste. Elle ne constitue pas la liste exhaustive des tâches à réaliser pour l'atteinte des objectifs du projet.

EXIGENCES :

- Formation universitaire de premier cycle en urbanisme, aménagement du territoire ou tout autre domaine connexe ;
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans des fonctions similaires ou en recherche dans des domaines connexes ;
- Connaissance du milieu municipal et de son fonctionnement;
- Connaissance de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Maîtrise de la communication française écrite et orale ;
- Capacité de se déplacer sur le territoire de la Montérégie.
- Maîtriser les divers outils informatiques requis dans le domaine.
- Connaissance du domaine des environnements favorisant les saines habitudes de vie ;

QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Sens des responsabilités
- Autonomie professionnelle
- Organisation du travail
- Respect des échéanciers
- Capacité de travailler en équipe
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse

ATOUS :

- Une expérience dans le domaine municipal;
- Connaissance du territoire de la Montérégie

CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée du contrat : 12 mois, 21 heures par semaine

Début du mandat : Semaine du 28 mai 2018

Lieu de travail : non déterminé et pouvant se faire à la résidence du mandataire

Loisir et Sport Montérégie ayant des bureaux au 2050 Girouard-Ouest St-Hyacinthe, représenté par Patrick Lafleur, directeur général est le mandataire financier autorisé pour le suivi administratif du mandat.

Les personnes intéressées par ce mandat peuvent déposer leur candidature par courriel à l'adresse suivante : plafleur@loisir.qc.ca au plus tard le 27 avril prochain.